

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

Le 04 mai 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Etaient présents :

M. Louis **BONNET**, M. Georges **MICHEL**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme Véronique **BERGER**, M. Jean-Louis **BOURRIE**, Mme Marie-Hélène **MOREL**, M. Silvère **JOUBERTEAU**, Mme Sophie **CLEMENT**, Mme Geneviève **GABORIT-DUPILLE**, Mme Yvonne **VIRDIS**, M. Jean-Philippe **ACHARD**, Mme Christine **JACQUES**, M. Vincent **FLEGON**, M. Patrick **LECOQ**, Mme Amandine **APPLANAT**, Mme Angéline **LEROUX**, Mme Aurélie **PISANI**, M. Patrick **ZAMBELLI** (Arrivé à 20h13), M. Franck **PETIT**, M. Stéphane **CLAUDON**, Mme Anne **MUH**, Mme Maria **DUFOUR**.

Ont donné procuration :

- Mme Cécile DEMENKOFF à M. Louis BONNET,
- Mme Elodie BOFFELLI à Mme Sophie CLEMENT,
- M. Julien BREMOND à Mme Joséphine AUDRIN,
- Mme Eve GALLAS à Mme Aurélie PISANI
- M. Bruno GANDON à M. Franck PETIT,
- M. Jean-François CLAPAUD à M. Stéphane CLAUDON

Conseillers en Exercice : 29 Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 22 Procuration : 6 Quorum : 15

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h03.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement et propose comme secrétaire de séance Mme Angelina LEROUX, élue à l'unanimité.

Mme Angelina LEROUX procède à l'appel et à la lecture des procurations.

Adoption du Procès-Verbal du 06 avril 2023

Pas d'observation

VOTE	
UNANIMITE	

M. le Maire entame l'ordre du jour en laissant la parole à Mme BERGER pour les points en Ressources Humaines.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

Ressources Humaines

1. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) – Adoption

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels, document recensant les situations dangereuses pour tous les principaux risques et permettant de préconiser des actions visant à réduire voire à supprimer les risques.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

2. Création d'emploi – Modification du tableau des effectifs n°13 - Approbation

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide de créer un poste au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire à temps plein, adopte la modification du tableau liée à la création et autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires.

Observations :

Mme DUFOUR demande si l'embauche prévue concerne la personne présente actuellement.

Mme BERGER répond que non, que la personne en poste actuellement bénéficie d'un contrat aidé de 2 ans dans le cadre de l'Espace numérique et que le nouveau poste est élargi et requiert de fait de nouvelles compétences.

M. ZAMBELLI intègre le Conseil Municipal à 20h13

VOTE
UNANIMITE

3. Désignation d'un-e délégué-e du collège des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Remplacement de la déléguée

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal désigne son représentant aux instances du CNAS, à savoir Mme BERGER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à main levée.

Candidats	Vote
Groupe Ensemble pour Mazan : Mme Véronique BERGER	20
Groupe Notre village autrement: M. Stéphane CLAUDON	9
TOTAL	29

M. le Maire proclame les résultats.

Mme BERGER est désignée par le Conseil Municipal comme déléguée chargée de représenter la Commune au sein des instances du CNAS.

ACTE
UNANIMITE

4. Frais de déplacements des bénévoles intervenants au sein de la Commune – Approbation

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la participation de la Commune aux frais de déplacements des bénévoles intervenants pour la Commune de Mazan, dès lors qu'ils sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour le compte de la Commune et en particulier dans le cadre de formation.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en laissant la parole à Mme AUDRIN pour le point inscrit en *Urbanisme / Foncier*.

Urbanisme / Foncier

5. Acquisition Parcelle cadastrée section CC n°213 – 4 La Venue de Carpentras – Approbation

Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle CC n°213 au prix de 83 158,88 €, désigne Maître PENEY, notaire à Mazan, pour établir l'acte authentique de vente et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous actes, contrat ou avant contrat, nécessaires à cet effet.

Observations :

M. ZAMBELLI estime le montant de l'acquisition excessif.

Mme AUDRIN répond que le prix est fixé par l'Etablissement Public Foncier (EPF), rappelle que l'EPF a acquis cette parcelle pour un montant de 80 000,00 € et que le montant fixé par l'EPF n'est pas négociable.

M. le Maire répond que la Commune n'a pas le choix du prix et précise que l'EPF y ajoute ses frais pour avoir porté le projet.

Mme AUDRIN ajoute que ce projet a été validé par l'ancienne municipalité et qu'aujourd'hui la Commune n'a pas vraiment le choix.

M. MICHEL conclut en précisant que l'EPF souhaite récupérer sa mise de départ.

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Culture/Évènementiel* et laisse la parole à Mme CLEMENT.

Culture/Évènementiel

6. La Boiserie et Autres lieux – Programmation 2023/2024 – Tarifs

Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la programmation pour la saison 2023/2024 comme suit :

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023

- **Les grandes transhumances (17 juillet 2023 à 21 h) La Boiserie**
Film de René Mannent et Charly Baile. Production indépendante.
Condition : mise à disposition gratuite de la salle.
- **Autour du Ventoux (17 août 2023 à 21 h) La Boiserie**
Film de René Mannent et Gandula Graber. Production indépendante.
Condition : mise à disposition gratuite de la salle.
- **Résidence de Véronique Bonnezeze (du 21 au 25 août 2023) La Boiserie**
Condition : mise à disposition gratuite de la salle pour l'enregistrement d'un album.
Concert gratuit le 21 août à 21 h
- **Show case « Les Tambours du Rock » (13 octobre 2023 à 20h30) La Boiserie**
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie de la prestation scénique et de 200 places à vendre.
Tarifs : plein 12 €, réduit 10 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Festival Ventoux Terre des Arts (19 et 20 octobre 2023) La Boiserie**
par Les Musiciens Navigateurs
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie d'un concert découverte pour les collégiens et d'un concert musique de chambre tout public le 20 octobre.
Tarifs de la cession tout public : plein 15 €, réduit 10 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Berger – Balavoine, la story (22 octobre 2023 à 16h) La Boiserie**
Par l'Association « Chœur de France »
Coût prévisionnel artistique et technique : 3 250 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Monobasse (octobre 2023 à 14h30) La Boiserie Compagnie « L'entrechocs »**
Coût prévisionnel artistique : 1 200 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 100 €
Tarifs : Plein 8 €, jeune 2 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Tribute « Rolling Stone » (11 novembre 2023 à 21h) La Boiserie Midnight Ramblers**
Coût prévisionnel artistique et technique : 2 800 €
Frais annexes : 400 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « Compostelle » (15 novembre 2023 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Théâtre « Les 3 mousquetaires » (18 novembre 2023 à 20h30) La Boiserie**
Compagnie « Décal'Comédies »
Coût prévisionnel artistique : 3 500 €
Coût prévisionnel technique : 700 €
Frais annexes : 400 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant (29 novembre 2023 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « La Croatie » (6 décembre 2023 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Spectacles scolaires (décembre 2023) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 4 000 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois (14 décembre 2023 à 20h30) La Boiserie**
Production indépendante.
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie du reversement de 10 % de la recette
- **Ciné-conférence « La Thaïlande » (10 janvier 2024 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Mazan Comedy Show (27 janvier 2024 à 20h30) La Boiserie**
Coût prévisionnel artistique : 3 500 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 2 700 €
Tarifs : plein 18 €, réduit 15 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **« Gil et Ben réunis » (10 février 2024 à 21h) La Boiserie Agil Productions**
Coût prévisionnel artistique : 6 250 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 3 500 €
Tarif unique : 24 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant (février 2024 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023

- **Théâtre « Opéra de quat'sous » (25 février 2024 à 15h) La Boiserie**
Compagnie « L'Albatros »
Coût prévisionnel artistique et technique : 800 €
Tarif unique : 10 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Gala de magie (printemps 2024) La Boiserie**
Magic Elites Frédéric Bellucci
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie du reversement de 50 % de la recette totale
- **Ciné-conférence « Le Kamtchatka » (6 mars 2024 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Concert sous hypnose (23 mars 2024 à 21h) La Boiserie Geoffrey Secco**
Coût prévisionnel artistique : 5 500 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 5 000 €
Tarifs : plein 35 €, réduit 32 €, jeune 30 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Soirée gala (6 avril 2024 à 20h30) La Boiserie**
Mickaël Bièche (1ère partie) Gérémy Crédeville « Enfin » (en seconde partie)
Coût prévisionnel artistique : 8 150 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 3 000 €
Tarif unique : 35 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant (avril 2024 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant (mai 2024 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **One Man Show « Zize 100 % marseillaise » (25 mai 2024 à 21h) La Boiserie**
Samuel Ducros Production
Coût prévisionnel artistique : 5 802 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 1 600 €
Tarifs : plein 27 €, réduit 25 €, jeune 20 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement; fixe le prix des places ainsi qu'indiqué ci-dessus, autorise à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation; pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la commune, autorise la vente et l'encaissement

des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie; autorise M. le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation, et à la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économique qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la commune.

Observations :

M. CLAUDON déclare que même s'il est admis que la culture ne rapporte pas d'argent, il constate un déficit important pour la Boiserie et sollicite davantage de promotion pour les spectacles plus petits.

M. le Maire répond que les ciné-conférences se dérouleront à présent l'après-midi (plutôt que le soir) pour tenter de faire venir un peu plus de spectateurs, précise que de la communication sur les événements est faite via les réseaux (site internet, page Facebook de la Ville) mais également en radio et rappelle que les opérations de promotions peuvent être onéreuses.

M. CLAUDON propose que le Commune réalise des flyers qu'elle distribue dans les spectacles où il y a du monde et prend l'exemple de la salle de spectacle de la commune du Thor où d'autres municipalités viennent faire la promotion de leurs spectacles en distribuant des flyers.

Mme DUFOUR propose de faire la promotion des ciné-conférences dans les collèges et lycées.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
	M.GANDON M. PETIT M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en *Finances* et laisse la parole à M. MICHEL.

Finances

7. Gymnase municipal – concours restreint de maîtrise d'œuvre – choix du candidat

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal choisit l'offre du candidat au nom de MARCIANO ARCHITECTURE dont le siège social est 8 Rue Saint Jacques 13 006 MARSEILLE pour un montant hors taxe du projet à :

- Coût des travaux estimés en phase esquisse : 4 699 014 euros HT
- Option panneaux photovoltaïque : 114 000 euros HT
- Option VRD : 375 000 euros HT,

approuve la phase de négociation avec le candidat retenu prévue dans le cadre du concours restreint, autorise le versement intégral de la prime d'indemnité de 22 000€ HT à chaque candidat, autorise M. le Maire à signer les pièces à intervenir.

Observations :

Mme MUH demande pourquoi la proposition du Président du Club de Handball qui aurait un coût 5 fois moins élevé n'est pas retenue.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

M. le Maire répond qu'il est nécessaire de suivre la procédure des marchés publics et que suite au vote de ce point la Commune va entrer en phase de négociation.

M. MICHEL rappelle que la phase de procédure des marchés publics a été ouverte par un vote en Conseil Municipal et que par parallélisme des formes la procédure est clôturée par une délibération du Conseil Municipal.

M. CLAUDON rappelle que M. le Maire avait déclaré faire aboutir le projet si la Commune obtenait 60% de subvention et demande si cette déclaration est toujours en vigueur.

M. le Maire répond que cette volonté est toujours présente, que la Commune a commencé à démarcher les potentiels financeurs (Etat, Région, plusieurs EPCI...) et que le fait d'avoir à présent un montant de la construction va permettre d'obtenir un chiffrage des subventions.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 6	ABSTENTION : 2
	M. GANDON M. PETIT M. CLAUDON M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	Mme PISANI Mme GALLAS

8. Attribution des subventions aux associations 2023 – Approbation

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations au titre de l'année 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS	Pour Mémoire Attribution 2022	Attributions 2023
Associations Sportives		
BOULE JOYEUSE MAZANAISE	2 000,00 €	2 500,00 €
CYCLO CLUB MAZAN	700,00 €	700,00 €
GYM BOXE LOISIRS	15 000,00 €	15 000,00 €
JUDO CLUB MAZANAIS	4 100,00 €	4 100,00 €
RANDO MAZAN ASS	450,00 €	450,00 €
SAUTES RIBES DE MAZAN	450,00 €	450,00 €
Sous-Total Association Sportive	22 700,00 €	23 200,00 €
Associations Culturelles		
CIE KIT	1 000,00 €	1 000,00 €
LI GENT DOU BRES	1 000,00 €	1 000,00 €
CHORALE CANTEPERDRIX		400,00 €
MUSICIENS NAVIGATEURS	5 000,00 €	3 000,00 €
PHILHARMONIQUE	1 525,00 €	1 525,00 €
NUITS MUSICALES DE MAZAN		1 000,00 €
Sous-Total Associations Culturelles	8 525,00 €	7 925,00 €

Associations Scolaires et Jeunesse

CENTRE DE LOISIRS PIERRE DE LUNE	124 000,00 €	120 000,00 €
OCCE MATERNELLE	4 350,00 €	4 290,00 €
OCCE PRIMAIRE	8 460,00 €	7 980,00 €
OGECE SAINT DOMINIQUE	8 000,00 €	8 000,00 €
Sous-Total Associations Scolaires et Jeunesse	144 810,00 €	140 270,00 €

Associations Caritatives à vocation sociale

CROIX ROUGE	350,00 €	350,00 €
DON DU SANG	350,00 €	350,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	400,00 €
Sous-Total Associations Caritatives	1 100,00 €	1 100,00 €

Associations Sécurité

AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 500,00 €	1 500,00 €
Sous-Total Associations Sécurité	1 500,00 €	1 500,00 €

Autres Associations

AMICALE PENSION MAISON RETRAITE		500,00 €
ASSOCIATION PAS A PAS		500,00 €
AUCAM UTILISATEURS CANAUX ARROSAGES	1 400,00 €	1 400,00 €
TRUITE MAZANAISE ASS	860,00 €	860,00 €
Sous-Total Autres Associations	2 260,00 €	3 260,00 €

VOTE

POUR : 25	CONTRE : 4	ABSTENTION : 0
	M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
HAND BALL SCM	30 480,00 € dont 11 500€ de subv. exceptionnelle	20 000,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme BOFFELLI n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
MOTO CLUB MAZANAIS	2 900,00 €	2 900,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
M. JOUBERTEAU n'a pas pris part au vote.		

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
TENNIS CLUB	2 500,00 €	2 500,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
M. PETIT n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
VENTOUX AUTO CROSS	7 000,00 €	7 000,00 €
VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme JACQUES et M. BOURRIE n'ont pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
VENTOUX SUD FC MAZAN	11 000,00 €	11 000,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme PISANI n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
DYNAMIC GYM		700,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme JACQUES n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
CENTRE CULTUREL DE MAZAN	10 000,00 €	10 000,00 €
VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
	M.GANDON M. PETIT M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	
Mmes APPLANAT et LEROUX n'ont pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
COMITE DES FÊTES DE MAZAN	20 000,00 €	21 000,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme VIRDIS n'a pas pris part au vote.		

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
APEL SAINT DOMINIQUE	1 500,00 €	1 500,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme APPLANAT n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
CANTINE ASSOCIATIVE LA CONDAMINE	46 000,00 €	58 000,00 €
VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mmes LEROUX et PISANI n'ont pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
AMICALE CCFF	500,00 €	1 000,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
M. CECCHETTO n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
AMICALE DES RETRAITES	2 200,00 €	2 200,00 €
VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme JACQUES et M. le Maire n'ont pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	1 400,00 €	1 400,00 €
VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Mme VIRDIS n'a pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
CATM	500,00 €	500,00 €
VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
M. CECCHETTO et M. le Maire n'ont pas pris part au vote.		

ASSOCIATION	Attribution 2022	Attributions 2023
COMITE DE JUMELAGE	400,00 €	400,00 €
VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
MM. JOUBERTERAU, BOURRIE et CLAUDON n'ont pas pris part au vote.		

TOTAL ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS	318 775,00 €	319 355,00 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

Observations :

Les conseillers municipaux, ayant un intérêt dans une association susmentionnée, n'ont pas pris part au vote pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2023 à ladite association.

Mme MUH demande si la Municipalité donne toujours la priorité aux associations s'occupant des enfants.

M. le Maire répond par l'affirmative et rappelle que plusieurs critères sont retenus pour attribuer les subventions et que c'est ce qui est présenté en commission.

Mme MUH souligne que des associations qui ont déposé des demandes de subventions n'apparaissent pas dans le tableau transmis dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire explique que les associations qui ont eu une subvention au titre de l'année 2022 sont mentionnées dans le tableau même s'il n'est pas prévu de leur attribuer une subvention au titre de l'année 2023. En revanche les associations pour lesquelles aucune subvention n'a été allouée au titre de l'année 2022 et pour lesquelles il n'est pas prévu de leur en attribuer pour l'année 2023 ne figurent pas dans le tableau.

M. CLAUDON demande concernant l'association VENTOUX SUD FC MAZAN le montant de la subvention octroyé par la ville de Bedoin.

M. JOUBERTEAU répond que la ville de Bedoin attribue un montant de subvention supérieur à celui de la Commune.

M. CLAUDON déclare constater que le Centre culturel a le même montant de subvention en 2023 qu'en 2022 alors que l'association accueille entre 40 et 50 enfants de plus, que l'association fait des efforts pour contraindre son budget (spectacle de fin d'année désormais payant) et qu'elle rémunère elle-même ses intervenants.

M. le Maire répond que l'association, en plus de l'attribution de la subvention, bénéficie de la mise à disposition gracieuse des salles de l'Espace Foussa.

M. PETIT ajoute que le Centre culturel est une association dynamique avec un nombre d'adhérents considérable et de tous âges et aurait souhaité que la Municipalité fasse un effort en augmentant la subvention.

M. CLAUDON demande ce qu'il est advenu de la subvention exceptionnelle de 17 000,00 € attribuée en 2020 à l'association GBL pour l'organisation de leur jubilé qui n'a pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire due à la Covid-19.

M. le Maire répond que la question ayant déjà été posée les années précédentes, sa réponse sera identique à savoir que du fait des frais engagés par l'association pour les préparatifs du jubilé avant la crise sanitaire et les difficultés rencontrés du fait de la crise sanitaire, la subvention a été laissée à l'association.

9. Subventions aux associations 2023 – Conventions cadres entre la Commune et le Centre de loisirs « PIERRE DE LUNE », la Cantine Associative « LA CONDAMINE » – Approbation

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve les projets de conventions cadres de subvention à passer entre la Commune et les associations Centre de loisirs « PIERRE DE LUNE », la Cantine Associative « LA CONDAMINE » et autorise M. le Maire ou son représentant à négocier, signer et dénoncer si besoin était lesdites conventions.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

10. Dissolution de la Caisse des Ecoles au répertoire des établissements – Approbation

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide la dissolution de la caisse des écoles enregistrée sous le numéro SIRET 26840184100013 pour absence d'activité depuis 3 ans, autorise M. le Maire à procéder à la dissolution de cette caisse des écoles et à signer tout document afférent à ce dossier.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

11. Modification de la Régie municipale « Droits de place » - Approbation

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la Régie municipale « Droits de place » comme suit :

- **Article 2 modifié** : Cette régie est installée dans les locaux de la Police Municipale de la commune de MAZAN.
- **Article 3 modifié** : La régie des droits de place prévue par la délibération du conseil municipal du 11 Mai 1965 encaisse les produits suivants :
 - ✓ Les droits de place des marchés (forains, producteurs...) se tenant sur la commune.
 - ✓ Les droits de place forains des animations (fêtes, spectacles...)
 - ✓ Les droits de place forains de vente au camion (outillage...)
- **Article 9 modifié** : Les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Affaires Générales*.

Affaires Générales

12. Intervention des associations pendant le temps périscolaire - Convention type de partenariat entre la Commune et l'Association – Approbation

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal autorise l'intervention bénévole d'associations, qui en font la demande, pendant le temps périscolaire au sein de l'école élémentaire « La Condamine »

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

afin de faire découvrir leurs activités, approuve le projet de convention de partenariat type et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Observations :

Mme MUH demande si cela concerne uniquement les associations sportives.

M. le Maire répond que cela est ouvert à toutes les associations qui souhaitent faire découvrir leurs activités aux enfants.

Mme MUH demande à ce que le nom des intervenants de l'association soit mentionné dans la convention.

M. le Maire acte la demande et confirme que la convention sera modifiée en ce sens.

VOTE
UNANIMITE

13. Election d'un Représentant de la Commune à l'EHPAD « Hyppolite SAUTEL »

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur et après démission d'un conseiller municipal du Groupe Ensemble pour Mazan, le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un de ses membres, Mme Christine JACQUES, comme représentante de la Commune à l'EHPAD « Hyppolite SAUTEL ».

En application de l'article R315-11 du code de l'action sociale et des familles, le représentant du Conseil Municipal est élu au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à défaut, à la majorité relative au second. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Déroulement du vote :

Nombre de votants : 29

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 29

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 29

Mmes PISANI et LEROUX procèdent au dépouillement.

M. le Maire proclame les résultats.

Candidats	Vote
Groupe Ensemble pour Mazan : Mme Christine JACQUES	19
Groupe Notre village autrement : M. Jean-François CLAPAUD	10
TOTAL	29

Mme JACQUES est élue Représentante de la Commune à l'EHPAD « Hyppolite SAUTEL »

VOTE
UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023	

Relevé de décisions

Date	N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/ Titulaire
18/04/2023	DEC2023/24	Audit RH du 02 mai au 30 juin 2023 – Montant de la prestation : 12 000€HT	Société Qualisocial
17/04/2023	DEC2023/25	Abroge et remplace la décision 2023/13 Ecole maternelle La Condamine – Acquisition d'écrans numériques interactifs - Demande de subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 7 954,00 € (initialement 8 000,00 demandé)	ETAT
28/04/2023	DEC2023/30	Programme Petites Villes de Demain pour Renaturation et aménagement de l'îlot « Les Jardins de l'Auzon » Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert – Axe 3 Recyclage foncier	ETAT

Pas d'observation

Questions diverses

Question émanant du Groupe Notre village autrement

Local la Lavande

M. CLAUDON rappelle que le local acheté par la ville de Mazan est loué pour un commerce d'alimentation.

Son groupe souhaite connaître :

- Le financeur des travaux effectués dans le local,
- Si l'état des lieux a été effectué avant ou après les travaux,
- Les conditions du bail.

M. le Maire répond que les travaux sont supportés par le preneur, que l'état des lieux a été réalisé avant les travaux et que le bail prévoit un loyer progressif permettant au commerçant de s'installer dans les meilleures conditions possibles.

Bulletin municipal

M. CLAUDON déclare que « dans le dernier bulletin municipal (Printemps 2023), page 40, la présentation des votes des délibérations laissent croire que les conseillers d'opposition ont voté « pour » les délibérations présentées. »

Son groupe demande que les votes des délibérations rapportées dans le bulletin municipal soient le reflet exact des positions des conseillers municipaux dont l'abstention.

M. le Maire rappelle que l'abstention n'est pas prise en compte conformément à la réglementation et ajoute que l'opposition possède un encart dans le bulletin de 1 600 caractères lui permettant d'exprimer ses désaccords et d'expliquer son abstention à un vote.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 mai 2023

M. le Maire procède à la clôture de la séance.

La séance est levée à 21h36

Fait à Mazan, le 25 mai 2023

La Secrétaire de Séance

Angéline LEROUX

M. le Maire

Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.